

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2022-155

PUBLIÉ LE 30 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

03_SGCD03 /

03-2022-12-30-00001 - Extrait de l'arrêté n° 2927-2022 du 30 décembre 2022 portant abrogation de l'arrêté d'organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures (1 page)

Page 3

03_SGCD03

03-2022-12-30-00001

Extrait de l'arrêté n° 2927-2022 du 30 décembre
2022 portant abrogation de l'arrêté
d'organisation des services de la préfecture et
des sous-préfectures

SECRETARIAT GENERAL COMMUN DE L'ALLIER

Extrait de l'arrêté n° 2927-2022 du 30 décembre 2022 portant abrogation de l'arrêté d'organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2847/2022 du 19 décembre 2022 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures est abrogé.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, le sous-préfet de Montluçon et la sous-préfète de Vichy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Moulins, le 30 décembre 2022

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Signé
Alexandre SANZ